

Commune de ZOUFFTGEN
PLAN LOCAL D'URBANISME

8/ ANNEXES

3/ Eau potable



Approuvé le :

16 ~~Novembre~~ 2005
10

URBAM
CONSEIL

Commune de ZOUFFTGEN

EAU POTABLE : notice explicative

La commune de ZOUFFTGEN est propriétaire de son réseau et le gère en service autonome.

Par le passé, l'eau distribuée provenait de trois sources situées à l'Ouest du ban communal, dans la forêt communale de ZOUFFTGEN, à une altitude comprise entre 295 et 320 m. Mais en 1976, des analyses ont révélé la présence de bactéries rendant l'eau impropre à la consommation.

L'eau potable distribuée sur la commune de ZOUFFTGEN provient, à présent, d'un forage creusé dans le village et est stockée dans deux réservoirs situés vers les anciennes sources.

Ce forage soutire une quantité d'eau largement suffisante pour la consommation du village puisque celle-ci a été estimée à 26745 m³ par an (cf. diagnostic du réseau d'assainissement, CIM Environnement – 1996), soit environ 120 l / j / habitant.

Les anciennes sources ne font pas l'objet de périmètres de protection. En ce qui concerne le forage, la Déclaration d'Utilité Publique est en cours afin d'en constituer un.

En ce qui concerne la zone à urbaniser, zone 1 AU, le réseau d'alimentation en eau potable sera raccordé sur le réseau existant rue de la Forêt. Les branchements particuliers seront constitués de canalisations en PEHD raccordées au réseau principal projeté par un collier de prise en charge sous bouché à clé.

La défense incendie n'étant pas assurée sur la périphérie de la zone, il conviendra de réaliser une bâche de stockage par poteau d'incendie.